

2021-02

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le 09 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN Rémi GUYOMARD, Christine HUNKELER, Alain NAVE, Françoise DESOMBRE, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Annick GUERARD, Etienne CORNU, Franck DORTIGNAC, Céline LEFEBVRE , Stéphane VIRAPIN, Dominique QUIESSE, Benoît CLATOT.

Etaient absents excusés:

Date de convocation: 01 mars 2021

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Délibération n°10-2021.Vote du Budget primitif 2021:

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif de l'exercice 2021, qui s'établit comme suit:

Recettes- Section de Fonctionnement

70	Produit de gestion courante	1 850,00 €
73	Impôts et taxes	223 500,00 €
74	Dotations, participations	222 750,00 €
75	Autres produits courants	5 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	95 148,00 €
	Total recettes fonctionnement	549 248,00 €

Dépenses- Section de Fonctionnement

O11	Charges à caractère général	114 630,00 €
O12	Charges de personnel	144 000,00 €
014	Atténuations de produits	35 068,00 €
65	Charges de gestion courante	180 212,00 €
66	Charges financières	2 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	320,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	72 218,00 €
	Total dépenses fonctionnement	549 248,00 €

Recettes- Section d'Investissement (hors restes à réaliser: 2 000,00 €)

10	Dotation	21 695,00 €
13	Subvention d'investissement	5 360,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	66 305,00 €
041	Op patrimoniales	70 613,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	19 864,00 €
	Total	183 837,00 €

Dépenses- Section d'Investissement (hors restes à réaliser: 31 850,00 €)

16	Remboursements d'emprunts	64 687,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	64 700,00 €
	Total	153 987,00 €

Délibération n° 11-2021 .Taux des impôts communaux exercice 2021:

En 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB du département (25,36 % pour la Seine Maritime). Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assureront la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Par conséquent, si la commune souhaite reconduire ses taux 2020, il ne faut pas reconduire le taux de TFPB2020, mais adopter un taux de TFPB augmenté du taux du département (25,36%).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux d'imposition de 2020 en 2021 suivant les règles suivantes :

Taux:

Taxe Habitation (taux figé à son niveau 2019 jusqu'en 2022)	
Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB)	43,43
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB)	37,37

Délibération n°12-2021. Création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial principal de première classe:

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Mme Le Maire expose que M.Langlois Richard, adjoint technique territorial principal de 2ème classe depuis le 01 janvier 2016 peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 01 janvier 2021, au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Il convient donc de créer le poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer le poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe, à compter du 01 juillet 2021 pour une durée hebdomadaire de 35 heures (5 jours à 7 heures) .

Compte tenu de cette création, le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet est supprimé.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 juillet 2021,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : filière technique

Grade : adjoint technique principal 2ième classe

- ancien effectif: 1

- nouvel effectif: 0

Grade : adjoint technique principal 1ière classe

-ancien effectif: 1

- nouvel effectif: 2

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12, article 6411 du budget primitif 2021 de la collectivité.

Délibération n°13-2021. Aire de jeux et terrain multi-sports :

M.Guyomard et M.Guédès expliquent que pendant plusieurs mois la commission travaux a étudié les dossiers concernant la création d'un terrain multi-sports et d'une

aire de jeux pour les plus petits dont l'emplacement reste à définir.

Quatre entreprises ont été consultées (CASAL, AGORESPACE, SATD, SAE). Après étude des devis fournis, la commission travaux a porté son choix sur l'entreprise SATD pour effectuer ces installations.

M.Guédès présente et explique au conseil municipal les différents points techniques et financiers. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte le choix de l'entreprise SATD.

Les devis s'élèvent à :

Pour l'aire de jeux : 14 445,00 € TTC soit 12 037,00 € HT

Pour le terrain multi-sport : 51 600,00 € TTC soit 43 000,00 € HT

Pour l'installation du terrain multi-sports sur le terrain de tennis, il est nécessaire de prévoir la création d'un accès PMR. Un devis a été présenté par l'entreprise AGIVERT pour un montant de 3 996,00 € TTC soit 3 330,00 € HT. Après délibération et afin de finaliser le dossier de subvention, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise AGIVERT.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour présenter une demande de subvention au taux le plus élevé auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et auprès du Président du Conseil Départemental .

La dépense prévisionnelle de 70 041,00 € TTC (58 367,00 € HT) sera inscrite au compte 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers de la section d'investissement du budget 2021.

Il est précisé que cette opération ne sera engagée qu'après obtention des subventions.

Informations :

Projet parc éolien:

Plusieurs entreprises ont sollicité la mairie pour un projet d'implantation d'éoliennes. Mme Le Maire propose d'inviter de faire venir un des prestataires afin qu'il présente aux conseillers l'éventuel projet. Chacun pourra poser ses questions. L'éventualité du projet sera étudiée lors d'une prochaine réunion de conseil. Le conseil donne son accord.

Projet d'implantation d'un relais téléphonie-mobile :

La société SPH TELECOM a été mandatée par ORANGE pour la couverture GSM de la commune. Le projet consiste à implanter un pylône d'environ 30 mètres de haut sur une surface d'environ 100m². Cela sera contractualisé par un bail de location entre le propriétaire et ORANGE. La commune ne dispose pas de terrain bien situé pour cette opération. Après plusieurs échanges, un secteur de la commune a été retenu. L'entreprise SPH TELECOM doit contacter les différents propriétaires de parcelles potentiellement bien situées pour couvrir la commune et ceci afin de répondre aux contraintes techniques évoquées avec les opérateurs.

CCICV :

M.NAVE expose :

- Le plan climat air énergie est en cours d'élaboration, différents acteurs seront interrogés pour fixer les objectifs.
- La CCICV a renouvelé la convention avec INHARI pour animer l'Espace Info Energie qui devient Espace conseil FAIRE. Les conseillers accompagnent les propriétaires privés dans la rénovation thermique de leurs logements. Ils livrent des conseils gratuits pour tous les projets d'économie d'énergie.

- La CCICV doit se prononcer sur sa volonté à prendre la compétence Mobilité avant le 31/03/2021

Trop plein de la mare :

M.Guyomard explique que le trop plein de la mare traverse des propriétés privées pour rejoindre le RD43. Des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'éviter des inondations ou infiltrations. Une convention de servitude est envisagée et devra être signée avec le ou les propriétaires concernés.

Décharges communales :

Un panneau rappelant les conditions de dépôt à la déchetterie communale va être installé à l'entrée de celle-ci. Une surveillance peut être organisée par les élus pour éviter des dépôts par des personnes non résidents de notre commune.

Commission citoyenne :

Avant la plantation des arbres par l'ONF, les bois communaux doivent être nettoyés. Une expédition nettoyage est programmée le dimanche 21 mars, un appel aux bonnes volontés va être publié sur Illiwap.

Commission communication :

Prochain bulletin communal à finaliser pour le 15 avril 2021,
Un livret d'accueil va être créé et distribué aux futurs habitants. Il indiquera tous les services existants dans la commune et à proximité.

Questions diverses :

Elections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.
2 bureaux sont à prévoir en tenant compte des contraintes sanitaires du moment.

Séance levée à 23 Heures

Prochaine réunion le lundi 19 avril 2021

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Florent Gambu

Annick Guérard

Benoît Clatot

Stéphane Virapin

Françoise Desombre

Céline Lefèbvre

Dominique Quiesse

Etienne Cornu

Franck Dortignac

Yvon Guédès